

La Grande Relève

VERS LA DÉMOCRATIE D'UNE ÉCONOMIE DE RÉPARTITION

«Vous voulez les pauvres secourus, moi je veux la misère supprimée» V. Hugo.

N° 1031 - avril 2003 - SOMMAIRE :



• ÉDITORIAL

page 2 Un siècle perdu ?

JEAN-PIERRE MON s'inquiète pour l'avenir du nouveau siècle, dirigé par des intégristes "illuminés" trop persuadés que leur violence puisse être "juste".

page 3 L'espoir est dans la mondialisation pour la paix

MARIE-LOUISE DUBOIN voit aussi des causes économiques à l'invasion de l'Irak, mais espère que la prise de conscience au niveau mondial des peuples en faveur de la paix sauvera la civilisation.

• RÉFLEXION :

page 4 Le chômage, bon pour la santé ...des entreprises

PAUL VINCENT saisit au passage le cynisme de certains dirigeants d'entreprises.

page 5 Les sublimes

ROLAND POQUET montre que les intermittents du spectacle, comme avant eux les employés émancipés qu'on appela "les sublimes", préfigurent l'avenir de l'activité.

• DOSSIER : ÉTUDE DE LA MONNAIE. V.

pages 9-10 Que cachent certains termes ?

II La valeur.

III Les fonctions de la monnaie.

• DÉBATS

page 11 Rendement et rentabilité

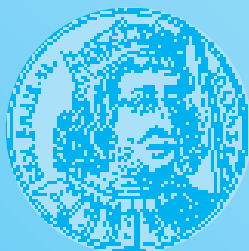
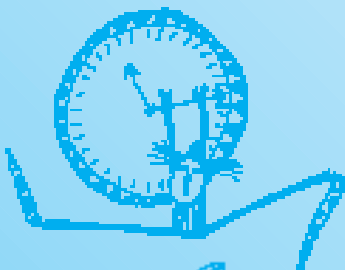
JEAN-FRANÇOIS AMARY défend la production d'énergie éolienne : son rendement pour procurer des bénéfices n'est pas certain, mais sa rentabilité au plan écologique l'est.

page 13 L'irrésistible hégémonie du consommateur

GÉRARD-HENRI BRISSÉ se penche sur la REdistribution actuelle des richesses. Sans envisager une véritable distribution, il constate que d'immenses réformes s'imposent.

page 15 Courrier des lecteurs

Un résumé de nos thèses, sur deux pages, a été présenté dans nos N° 1022 à 1029.



M 01669 - 1031 - F: 2,15 €



Un siècle perdu ?

par Jean-Pierre Mon



Malraux aurait, dit-on, prophétisé : «*le XXIème siècle sera religieux ou ne sera pas*». Est-ce qu'au contraire ce siècle serait sur le point de se perdre parce qu'il est dirigé par un nombre croissant d'acteurs politiques "illuminés" par des religions diverses ? Au Moyen-Orient, les fondamentalistes musulmans ont lancé Ben Laden et ses troupes à l'assaut du monde occidental, les intégristes israéliens cherchent à anéantir les Palestiniens ; aux États-Unis, le président Bush fait toujours commencer les Conseils des ministres par une prière, il organise fréquemment à la Maison Blanche des petits déjeuners de prières et prêche inlassablement la croisade du Bien contre le Mal ; l'Europe elle-même n'est pas épargnée : au Royaume-Uni, Tony Blair est le Premier ministre britannique le plus religieux depuis William Gladstone, il croit aux "guerres justes" et il a déclaré en 1993 : «*J'adhère à une religion dure. Elle implique de porter des jugements sur la condition humaine. Il y a le vrai et le faux, le bien et le mal*». Alors que l'Archevêque de Cantorbéry et les dirigeants de l'Église anglicane estiment qu'une action militaire contre l'Irak, dans les conditions fixées par Washington, ne serait ni moralement, ni théologiquement une "guerre juste".

C'est cette opinion que partagent unanimement les grandes Églises : regroupées dans le Conseil œcuménique de Genève, les Églises protestantes, anglicane et orthodoxes ont déclaré qu'envisager une guerre préventive comme «*un moyen de modifier le régime d'un État souverain*» est un acte immoral ; les évêques catholiques des États-Unis, du Canada, d'Europe et d'Australie ont appelé leurs fidèles à prier pour la paix en estimant que si le régime de Saddam Hussein est une menace pour la population de son pays et la paix dans la région, une intervention militaire unilatérale n'est pas la réponse appropriée ; le Pape, enfin, rappelant que la guerre est toujours «*une défaite pour l'humanité*», a supplié les Américains d'éviter le recours à la force. Mais ce "front" international des Églises, pas plus que les innombrables manifestations contre la guerre, partout dans le monde, y compris aux États-Unis, n'ont pu dissuader Bush et sa clique de se

lancer dans une aventure qui met en péril le sort de millions de personnes sur la planète. Pourquoi ?

— Parce que les "évangéliques", dont Bush est très proche, soutiennent maintenant une théorie dite de la "guerre préventive". Ce sont des chrétiens "conversionnistes" qui soutiennent les éléments les plus radicaux de l'Administration Bush, qui prêchent la conversion des musulmans et des juifs et sans faibles dans la dentelle : chef de la *Southern Baptist Convention* (16 millions de membres), Falwell n'a pas hésité à la télévision à qualifier Mahomet de "terroriste" et l'un de ses proches, le pasteur Vines, a surenchéri en le traitant de "pédophile possédé du démon".

Ce n'est pas nouveau : depuis les années 1950, ces milieux fondamentalistes ont toujours influencé les gouvernements américains¹. Mais ils n'avaient jamais acquis un tel pouvoir, jusqu'à ce que G.W.Bush, sorti grâce à eux de l'alcoolisme dans lequel il avait sombré, soit devenu Président. Ajoutez à ce néo-messianisme la défense des intérêts des milieux pétroliers et du complexe militaro-industriel qui l'ont porté au pouvoir, et vous avez tous les ingrédients de l'agression de l'Irak.

1. ARTE, Les mercredis de l'Histoire : Dieu protège l'Amérique, 19 et 26/3/2003.

L'offensive de l'industrie américaine de l'armement.

Dans le domaine de la défense, voici, en milliards de dollars et d'après *Le Monde* du 16 mars, les chiffres d'affaires des dix premières entreprises mondiales :

Lockheed Martin (États-Unis)	23
Boeing (États-Unis)	19
BAE Systems (Grande Bretagne)	14
Raytheon (États-Unis)	12
Northrop Grumman (États-Unis)	9
General Dynamics (États-Unis)	7
Thales (France)	5
EADS (UE)	4
TRW (États-Unis)	4
United Technologies (États-Unis)	3

Et, pour comparer, les sommes estimées nécessaires :

pour éliminer du monde famine et malnutrition	19
pour assurer à tous l'accès à l'eau potable	10
pour assurer à tous la santé gratuite	
et lutter contre le sida	21

pour contrôler les naissances	10
pour éliminer l'illétrisme	5
pour prévenir l'érosion des sols	24

mais le système capitaliste n'y trouve pas sa rentabilité...

Espoir : la mondialisation populaire pour la paix

par Marie-Louise Duboin

C'est en Mésopotamie, cet ancien "Eden" entre Tigre et Euphrate, qu'ont été retrouvés, dans les vestiges de Sumer, les plus vieux écrits du monde. Et depuis deux jours c'est ce berceau de notre Histoire qui est la cible de ce que l'humanité a produit, en cinq mille ans, de plus perfectionné comme engins de destruction massive. Faut-il en déduire que la boucle de la civilisation est bouclée ?



Le sceau cylindrique sumérien qui a donné l'empreinte reproduite ici, représentant Enki, le dieu de l'eau, date ... du quatrième millénaire avant J-C.

Si la connaissance scientifique, entraînant celle de ses applications techniques, eut une progression exponentielle au cours de ces cinq mille ans, celle de l'humanisme, au contraire, a souvent été interrompue par des poussées rétrogrades, très difficiles à surmonter. Mais elle a toujours fini par être tirée de l'avant par ses penseurs et de grandes âmes qui lui font honneur. Ce qui porte à espérer que ces formidables manifestations populaires contre l'agression de l'Irak marquent un tournant, celui de la mondialisation d'une volonté de régler les conflits dans la paix s'opposant à la mondialisation sauvage de la violence.

Essayons de prendre du recul. L'occident, après avoir vu les foules du Moyen âge venir en masse contempler les supplices infligés aux condamnés, a, progressivement, aboli la peine de mort. Après la dénonciation de l'obscurantisme de l'Inquisition, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (reconnus plus tard aux femmes) a marqué une grande étape dans le progrès humain. Au XXème siècle, la France est même parvenue à dénoncer elle-même les tortures infligées par son armée pendant la guerre d'Algérie. L'horreur des deux guerres mondiales

ce dernier siècle a suscité, au cri de «*Plus jamais ça !*» l'amorce de nouvelles règles internationales : la Convention de Genève pour imposer des lois à la guerre moderne, protégeant les civils et affirmant le droit des prisonniers, puis l'Organisation des Nations Unies pour prévenir, par la diplomatie, de nouveaux conflits internationaux dont il n'est plus possible de limiter les conséquences.

Et voici qu'une poignée d'illuminés, à qui le pouvoir de l'argent permet de disposer d'une armée gigantesque, vient de décider de détruire ce fragile équilibre. Les mobiles de ces fous d'un Dieu bizarre sont insoutenables et contradictoires; les prétextes qu'ils invoquent n'ont pas cessé de changer, ce qui rend évidente leur mauvaise foi. L'excellent travail d'Éric Laurent, paru aux éditions Plon sous le titre "*La guerre des Bush*" permet bien d'en saisir l'histoire politique.

*

Il faut y ajouter les effets du contexte économique. Les deux guerres mondiales, en les mettant au premier rang, ont fait des États-Unis la figure de proue du capitalisme. Leurs affaires ont prospéré au cours du XXème siècle grâce aux marchés ouverts par les armements, puis par les reconstructions, la suprématie du dollar leur permettant alors de vivre avec un énorme déficit extérieur (qui culminait en 2002 à plus de 435 milliards de \$).

Mais après ces deux coups de fouet, les capacités de production excédaient de très loin la demande intérieure solvable, même avec le surendettement général des ménages. Et produire pour satisfaire les

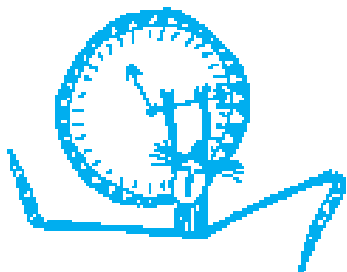
besoins essentiels ne rapportait plus assez, et l'industrie peina à inventer de nouveaux besoins. L'espoir fut alors mis dans l'informatisation du monde, ce fut le "boom" de la e-économie, mais il se mua vite en chute vertigineuse. Et au début de ce XXIème siècle, une nouvelle dépression était amorcée, faisant désespérer de retrouver la croissance imposée par le capitalisme.

Restait la bonne vieille recette des armements, qu'il faut toujours renouveler pour qu'ils restent "au top" : après les missiles, les anti-missiles, etc. Et l'exacerbation des haines en tout genre et par tous les moyens, est le remède miracle pour relancer un commerce aussi lucratif. Alors le budget américain de la défense a augmenté jusqu'à dépasser le milliard de dollars par jour, il est plus du double de celui de l'ensemble des pays européens, permettant ce que *Le Monde* a décrit comme «*l'offensive commerciale sans précédent de l'industrie américaine de l'armement*» (voir page précédente).

Il était temps de se demander où mène cette course en avant et si ce "toujours plus" de l'économie capitaliste est humainement soutenable. Mais non, les États-Unis opposèrent leur veto partout, sans la moindre remise en question devant les efforts mondiaux déployés pour parer aux risques engendrés par cette idéologie : que ce soit aux sommets de la Terre de Rio et de Kyoto pour sauvegarder l'environnement, à ceux organisés pour supprimer la faim dans le monde, pour interdire les mines anti-personnel ou pour instituer un Tribunal international contre les coupables de crimes de guerre; ils allèrent jusqu'à dénoncer les accords signés contre les armes nucléaires et à soutenir leurs laboratoires pharmaceutiques dans leurs exigences, qui interdisaient l'accès des médicaments aux plus démunis.

Les attentats du 11 septembre auraient dû amener l'Administration américaine à se demander pourquoi son pays suscitait tant de haine. Tout au contraire, la réaction, menée par des néo-conservateurs obscurantistes, s'est servie de ces attentats comme prétexte pour conquérir le monde arabe et sa manne pétrolière.

Le comble, après tant de mépris, de fausses informations et d'obstination bornée, est de prétendre imposer sa démocratie par les armes!



Le chômage est bon pour la santé...

... de certaines entreprises

par Paul Vincent

Un haut dirigeant du Groupe Toyota, le responsable de ses filiales à l'étranger, Kosuke Shiramizu, vient de rendre un hommage appuyé à sa main d'œuvre française, une élégante façon de critiquer du même coup celle d'autres pays. Trop grassement payés, les ouvriers américains auraient perdu le goût de l'effort. Et les Britanniques seraient globalement peu performants.

Il souligne en particulier que l'usine Toyota de Valenciennes, inaugurée en 2001, a d'ores et déjà une productivité de 20% supérieure à celle de son homologue britannique plus ancienne.

La raison de cet exploit lui est apparue de façon lumineuse : «*En France, il y a beaucoup de chômeurs, c'est pourquoi ceux qui ont un emploi ont tendance à travailler plus dur.*»

Merveilleux effet du chômage, qui évite que les gens soient trop grassement payés comme en Amérique, ou que, comme en Angleterre, ils se laissent aller. Si cela permet d'augmenter la productivité de 20% tout en payant la main d'œuvre moins cher, on peut bien sûr, sans trop de difficultés, accorder une modeste allocation de survie aux quelque 8 ou 10% de chômeurs qu'il semble nécessaire de posséder en stock pour obtenir ce résultat.

Vu sous cet angle, le chômage est une richesse qu'il convient d'entretenir.

Parues dans le quotidien britannique *Financial*

Times, ces confidences n'ont pas été du goût des syndicats britanniques. Pourtant, ils auraient pu se sentir moins blessés en découvrant dans la même interview que M. K. Shiramizu n'était guère plus tendre vis-à-vis de ses compatriotes, et faisait le constat que les Japonais eux-mêmes commençaient à s'amollir : «*Ils passent leur temps à traîner et ne sont plus disposés à travailler autant qu'avant.*» Espérons pour lui que les syndicats britanniques n'ont pas de filiales au Japon et ne reçoivent pas là-bas le *Financial Times*.

Ces intéressants propos nous étaient relatés en première page du *Monde*, dans son numéro daté du 5 mars, où les journalistes qui ne sont que journalistes continuaient à accomplir leur remarquable travail d'information sur tous les sujets, sauf un peut-être, celui du récent livre à scandale consacré aux activités extra-journalistiques de leur direction, sur lesquelles il valait mieux se montrer moins curieux.

Ces propos n'avaient pas échappé non plus au *Canard Enchaîné* du 12 mars, très étonné que ce patron japonais n'hésite pas à dire tout haut ce que notre baron Seillière a la prudence de penser tout bas. Mais nous avons nous aussi nos gaffeurs, tel Denis Jeambar lorsqu'il avait dénoncé dans *L'Express* une différence d'espérance de vie de cinq à sept ans entre fonctionnaires et salariés du secteur privé¹.

1. GR 1027, décembre 2002.

SOUSCRIPTION PERMANENTE

POUR QUE VIVE LA GRANDE RELÈVE

Mme Lamouroux 13,53 – F. Laumelais 27,11 – C. Logre 28,53 – C. Marthey 38,53
- Mme Massat 28,53 – A. Morlot 4,53 – Y. Orenge 11,27 – F. Patino 8,53 – Mme
Prouteau 3,53 – J. Rocroy 23,53 – R. Cohu 3,53 – Mme Curie 3,53 – A. Dauteau
3,53 – P. Delpont 20 – J. Denis 23,53 – Mme Bouchard 183,1 – M. Hardy 6 – F.
Casanova 18,53 – M. Pelletier 8,53 – L. Dalban 28,53 – Mme Lemaitre 3,53 – G.
Guibert 3,53.

Total 493,57 euros.

Merci à tous !

Cette souscription nous permet de modérer le prix du journal et aussi d'en faire le service gratuit à ceux que sa lecture intéresse mais qui n'ont pas les moyens d'en payer l'abonnement. Il leur suffit pour cela de se signaler au journal en indiquant leur adresse (sachant que nous ne communiquons aucune adresse de lecteur à quiconque).

Un très fidèle abonné,
M. Birat
est prêt à donner sa
collection de
Grande Relève
à qui viendra
la chercher chez lui,
à Évry,
une quinzaine
de kilomètres
au sud de Paris
Écrire au journal
qui transmettra.

Les sublimes

Si le monde survit à ses accès de folie, les générations futures s'étonneront sans doute du nombre incalculable de propositions émises dans le but de résoudre le problème de l'emploi. Et pourtant, dans la longue histoire de l'humanité, ce problème se pose depuis à peine un siècle.

Sous l'Ancien Régime, l'organisation rurale et urbaine

est telle que la main d'œuvre est loin d'être employée au maximum de ses possibilités, tout en bénéficiant d'une protection et d'un encadrement certains. L'apparition du capitalisme libéral provoque la promulgation, en 1791, des lois Le Chapelier et d'Allarde, destinées à mettre fin à l'organisation du monde des métiers et à permettre l'avènement d'une main d'œuvre "libre" et sans protection (il faudra attendre les lois Waldeck Rousseau en 1884 pour voir la grève autorisée et les droits syndicaux reconnus): les poches de chômage ne se forment que là où l'investissement et l'approvisionnement en matières premières prennent momentanément du retard. C'est en 1929, sous la poussée d'une production abondante et mal maîtrisée dans certains secteurs qu'apparaissent les premiers signes d'un chômage de masse que la guerre de 39-45 résorbera jusqu'à sa réapparition progressive et sensible depuis les années 80. De nos jours, les mesures prises pour répondre à ces transformations et endiguer la montée d'un chômage irrépressible naissent chaque jour plus nombreuses et se révèlent aussi inefficaces les unes que les autres. Dernière en date chez nos voisins d'outre-Rhin: mettre les chômeurs à leur compte en leur accordant une allocation mensuelle de 600 euros la première année (prime dégressive sur trois ans) si leur revenu est inférieur à 1.250 euros brut par mois. Messieurs les chômeurs, à vos marques ! Quant aux métamorphoses du travail observées depuis une vingtaine d'années, elles connaissent les soubresauts les plus inattendus: l'intermittence

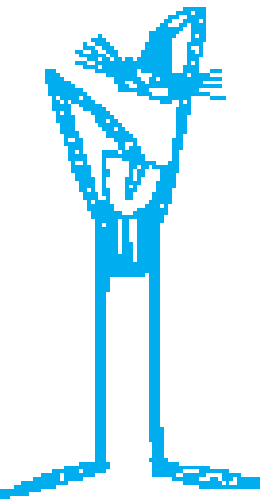
par Roland Poquet

doit voler au secours du plein emploi ! À la fin du Second Empire, on qualifiait de "sublimes" une poignée d'ouvriers émancipés qui étaient maîtres de leur mobilité et de leurs engagements. Ils n'admettaient de travailler que pour une durée qu'ils fixaient eux-mêmes et ils choisissaient leur patron. Dans ses rêves les plus fous, la classe ouvrière n'a jamais

espéré connaître une telle condition. Et pourtant ! La différence est-elle si grande entre ces "sublimes" et tel informaticien de haut niveau qui, de nos jours, se permet de choisir son employeur, exerce à la demande de celui-ci un travail à durée déterminée dans une entreprise et continue à être rémunéré par cet employeur en attendant que celui-ci lui trouve une nouvelle affectation dans une autre entreprise ? La différence est-elle si importante entre ces "sublimes" et les employés du spectacle et de l'audiovisuel, astreints certes pour la plupart à la mobilité - mais parfois aussi la réclamant - et dont la subordination à un engagement trouve sa contrepartie dans un régime spécial d'indemnisation entre deux contrats de travail ? Ces deux exemples font-ils figure d'exception ? Sans doute pas, dans la mesure où l'on assiste depuis quelques années à l'apparition de relations proches de celles que nous venons de décrire entre l'employeur et l'employé. Celui des intermittents du spectacle et de l'audiovisuel a le mérite non seulement de relever de l'actualité la plus brûlante, puisque ce secteur est à nouveau sérieusement menacé, mais aussi d'exercer une intense fascination auprès des sociologues du travail.

* * *

Le 25 février dernier, Jean Jacques Aillagon, Ministre de la culture et de la communication, rappelait que « l'activité du spectacle fait alterner des périodes de travail intense et des périodes d'inactivité plus ou moins longues entre deux projets, périodes qui sont aussi des temps de pratique artis-



Contre-pouvoir

La corruption, les malversations et les compromissions, dont l'actualité fournit tant d'exemples, font partie de la logique du système capitaliste, puisqu'il les rend profitables. Tout en les dénonçant, nous pensons donc que le vrai remède n'est pas de lutter contre de tels effets, mais bien de trouver le moyen de supprimer leur cause.

Sans avoir cette finalité en vue, il est des gens courageux qui prennent des risques pour dénoncer telle ou telle malversation ou tel manquement grave, et ces "lanceurs d'alerte" sont souvent menacés, alors que la démocratie voudrait au contraire qu'ils soient, au moins, écoutés. Une association, appelée "Agir et défendre les Hommes qui Osent Contester" (sigle ADHOC), propose pour cela la mise en place d'un Comité National de Soutien aux Lanceurs d'Alerte, parce qu'elle pense que seule une institution de cette ampleur pourra, face aux mafias qui soutiennent certaines "affaires", faire le poids et prévaloir la défense de droits qui concernent tous les citoyens.

Si vous voulez donner votre accord à ce Comité, faites-le savoir à ADHOC, 21, rue Vaudin, 95450 La Villeneuve Saint Martin ou, sur internet, adhoc@mageos.com

APRÈS LES "SUBLIMES", LES "HORRIBLES"



- ● ● tique et de recherche d'emploi» et que, conséquence, les intermittents ne sont pas des travailleurs comme les autres. Sont-ils trop nombreux ? A peine 100.000, c'est-à-dire vingt-cinq à trente fois moins que l'ensemble des chômeurs. Le régime d'assurance-chômage suffit-il à couvrir les prestations accordées pendant les périodes d'inactivité ? Ces intermittents touchent huit fois plus d'allocations-chômage qu'ils ne paient de cotisations, si bien que le déficit de ce régime spécifique est passé de 217 millions d'euros en 1991 à 739 millions en 2001. Ce résultat s'explique par le doublement du nombre d'allocataires pendant ces dix années, ce qui a entraîné une situation de précarité globale plus grande.

Horreur ! s'écrient les responsables du Medef qui préconisent de basculer artistes et techniciens dans le régime général du chômage et, dans l'immédiat, de réduire cette masse d'inactifs:

1° - en doublant les cotisations aux Assedic et en augmentant les cotisations congés-spectacles des intermittents et de leurs employeurs (mise en application le 1er septembre 2002 d'une loi modifiant le code du travail).

2° - en menaçant de faire passer les critères d'ouverture de droits de 507 heures de travail au cours des douze derniers mois (contre 606 heures pour le régime général) à 910 heures, comme les intérimaires.

Si cette mesure était appliquée, ce serait l'effondrement de la création artistique en France. La situation actuelle est d'ailleurs beaucoup moins brillante que ne l'imagine le commun des mortels. Si 5 à 6% des artistes touchent des cachets confortables, la majorité d'entre eux peuvent être considérés comme des "working poors" (dans les années 90 en plein essor de la danse

contemporaine en France la rémunération mensuelle moyenne d'un danseur ou d'une danseuse était de 4.000 F net). Dans ces conditions, comment faire face à une maladie grave ou à un accident corporel, et comment espérer bénéficier d'une retraite confortable ? En fait, la menace qui pèse sur l'intermittence dans le domaine du spectacle et de l'audiovisuel trouvera difficilement sa solution si syndicats et Medef s'obstinent à faire transiter toute l'aide accordée à ce secteur par le régime d'assurance-chômage, à savoir par le canal classique de la rémunération du salariat avec son système de cotisations et d'allocations. Si cet écart de 1 à 8 entre cotisations et allocations s'avère insupportable, la solution passe sans doute par une réflexion et des mesures à envisager sur les conditions d'attribution de ces allocations, principalement dans le milieu de l'audiovisuel, et surtout par une prise en charge partielle du déficit par un régime autre que celui de l'assurance-chômage, car plus les intermittents sont nombreux plus l'écart entre cotisations et prestations se creuse...

* **

Ce n'est pas par hasard que nous avons retenu l'exemple de l'intermittence dans le domaine des arts et de l'audiovisuel. À l'instar du Dom Juan de Molière dans sa tirade sur l'hypocrisie, nous serions tenté d'écrire: «L'intermittence est un vice à la mode...» Formule qu'un journaliste semble parodier: «Le petit artiste infatigable, c'est très tendance»¹. Eh bien, l'intermittence n'est ni un vice, ni un effet de mode, pour la seule raison que, loin de se cantonner dans le domaine de l'art, cette réalité surgit de façon spectaculaire dans le monde du travail traditionnel. D'ailleurs, ce même journaliste ne s'y trompe pas: «Le CDD (contrat à durée déterminée), l'intérim, les contrats de stage ou d'apprentissage fleurissent. Le CDI (contrat à durée indéterminée) recule de 72 % en 1970 à 56% aujourd'hui en France. S'ensuit un mélange des situations d'indemnisation partielle et d'activité, une multiplication des formes contractuelles, une hybridation des statuts... La figure emblématique des temps modernes est l'intermittent du spectacle». Déjà, en 1997, dans les colonnes de ce mensuel², Gabriel Monnet - un très grand artiste, "Molière" d'honneur - visait juste: «Comme si le mot artiste était à l'horizon du mot travailleur... Et si l'intermittence désignait tout à coup la condition ouvrière tout entière ? ... Et si l'intermittence devenait un droit de l'homme, rendant intolérable la pensée même de fin de droit ?» Parole prophétique, mais non utopique. Ce que le poète a pressenti, les analystes du monde du travail l'ont confirmé depuis. Dans ce même numéro de la GR, et dans son article intitulé "Tous intermittents", Jean-Pierre Mon avait pertinemment relevé une

1. *Nous sommes tous des artistes*, Eric le Boucher, *Le Monde* du 10/02/03.

2. *Impertinences d'intermittents*, GR 962, Janvier 1997.

remarque d'Alain Lebaube³ : «Involontairement, les métiers du spectacle et de l'audiovisuel font figure de précurseurs dans l'expérimentation de la précarité dans l'emploi... Faut-il leur supprimer (le régime d'assurance-chômage) à un moment où, précisément, l'ensemble des autres salariés du privé sont, à leur tour, affectés par les conséquences de la précarité montante et de la flexibilité ? Au contraire, on pourrait soutenir que le régime particulier devrait être généralisé pour s'adapter aux aléas de l'emploi précaire. Intérimaires, contrats à durée déterminée répétitifs et autres statuts atypiques auraient tout à y gagner...».

Plus près de nous, dans un ouvrage dont vient de rendre compte Marie Louise Duboin⁴, le sociologue André Gorz, attaché depuis de nombreuses années à décrire les métamorphoses du travail, souligne que nous entrons dans une ère où «le cœur de la création de valeur est le travail immatériel», fait «d'intelligence, d'imagination et de savoir qui, ensemble, constituent le capital humain... Ce qui compte... ce sont les qualités de comportement, les qualités expressives et imaginatives, l'implication personnelle dans la tâche à accomplir»: ces qualités l'emportent de plus en plus sur les facultés d'accomplissement et de reproduction de tâches répétitives, le travail matériel étant «envoyé à la périphérie ou carrément externalisé». Ce travail immatériel étant «impossible à quantifier, à stocker, à homologuer, à formaliser, voire à objectiver... les notions de durée et de quantité de travail perdent leur pertinence»; et, selon Norbert Bense, directeur des ressources humaines de Daimler-Chrysler (que cite Gorz) ce travail «ne sera plus évalué en nombre d'heures de présences mais sur la base des objectifs atteints et de la qualité des résultats». Cette économie de l'immatériel ouvre la porte toute grande à une société dans laquelle le travail, l'activité, la formation, la culture de soi forment un tout indissociable. L'intermittence, on l'aura compris, deviendra la règle, puisqu'entre deux périodes de travail seront développées les qualités expressives et imaginatives de chaque personne pendant les temps de «production de soi».

À condition, bien entendu - et André Gorz nous rejoint sur ce terrain - qu'au préalable soit accordé à chacun un revenu qui ne soit «plus compris comme la rémunération ou la récompense d'une création de richesse; il est ce qui doit rendre possible le déploiement d'activités qui sont une richesse et une fin par et pour elles-mêmes, dont la production est le produit». Si André Gorz fait souvent référence à l'activité créatrice des artistes pour dégager les facultés mises en jeu dans l'économie de l'immatériel, un autre sociologue, Pierre-Michel Menger⁵, dresse implicitement un parallèle entre le monde en devenir de l'entreprise et la création artistique: «... l'essentiel des activités créatives se coule aujourd'hui soit dans des organisations par projets, soit dans des formes

mixtes greffant sur une organisation permanente une multitude de liens contractuels temporaires ou récurrents avec des professionnels indépendants composant des équipes assemblées et dispersées au coup par coup». Et Pierre-Michel Menger de conclure: «L'ironie veut ainsi que les arts qui, depuis deux siècles, ont cultivé une opposition farouche à la toute puissance du marché, apparaissent comme des précurseurs dans l'expérimentation de la flexibilité, voire de l'hyperflexibilité. Or, aux États-Unis comme en Europe, l'emploi sous forme de missions ou d'engagements de courte durée se développe aussi, sur ce modèle, dans les services très qualifiés - la gestion des ressources humaines, l'éducation et la formation, le droit, la médecine».

* **

«J'ai été plusieurs fois plombé. Mais je suis fier d'être zingueur». Cette réaction douloureuse d'un ouvrier, le jour de la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise plomb et zinc Metaleurop, incite à penser que syndicats, partis politiques et certains responsables d'associations portent une lourde responsabilité dans leur défense d'un travail matériel qui se dérobe. L'actuel président d'Attac ne déclare-t-il pas en public que le chômage a pour cause la volonté du patronat de peser sur les salaires ? C'est un peu court pour un économiste distingué! Pendant ce temps, la cohorte des laissés-pour-compte ne cesse de grandir, la menace d'une guerre planétaire s'accroît et l'espèce humaine elle-même se met en situation de disparaître sous l'effet de l'abolition de la nature, «le projet du capital» rappelle André Gorz «étant de substituer aux richesses premières, que la nature offre gratuitement et qui sont accessibles à tous, des richesses artificielles et marchandes: transformer le monde en marchandises dont le capital monopolise la production, se posant ainsi en maître de l'humanité». Pour toutes ces raisons, comme Jacques Robin nous pensons qu'il devient urgent de *Changer d'ère*⁶ : qui donc mènera la nécessaire «bataille de l'esprit» ? interroge André Gorz en terminant son livre.

À la fin du Second Empire, on qualifiait de «sublimes» une poignée de travailleurs émancipés qui étaient maîtres de leur mobilité et de leurs engagements... Paradis à venir ou paradis perdu ?



3. *Le Monde Initiatives*, 18/12/1996.

4. *L'immatériel*, André Gorz, Ed. Galilée, Janvier 2003. GR 1030, Mars 2003.

5. *Portrait de l'artiste en travailleur*, Pierre-Michel Menger, Ed. Le Seuil, Décembre 2002.

6. *Changer d'ère*, Jacques Robin, Le Seuil, 1989. *Contre l'économisme*, Ed. de l'Atelier, à paraître avril 2003, ouvrage collectif coordonné par Jacques Robin et René Passet.

Questions et réponses

« Dans le troisième article de la série sur la monnaie, il y a des choses que je n'ai pas comprises. Ainsi, dans le cinquième paragraphe de la colonne 1, il est écrit "aux Etats-Unis, Roosevelt abandonna l'étalon-or par le Farm Relief Act du 12 mai 1933" puis, dans le paragraphe suivant (à cheval sur les colonnes 1 et 2) "l'or continuait (en 1947) à jouer un rôle monétaire à l'échelle internationale, par l'intermédiaire du dollar dont la valeur, encore définie par rapport à l'or...". Comment la valeur du dollar peut-elle être définie par rapport à l'or si l'étalon-or a été abandonné ? Il y a là quelque chose qui m'échappe.»

Réponse : La confusion vient d'avoir voulu trop résumer.

À la fin du XIX^{ème} siècle, toutes les monnaies, en tout cas dans les "économies avancées", étaient convertibles en or, donc leur taux de change résultait mathématiquement des rapports entre leurs poids respectifs d'or. En fait, jusqu'entre les deux guerres mondiales du XX^{ème} siècle, les transactions se réglaient dans la monnaie qui inspirait le plus confiance, et c'était la Livre Sterling, qualifiée de "as good as gold". L'or n'était utilisé que pour régler les *soldes débiteurs* entre pays.

En mars 1933, c'est à l'intérieur des États-Unis que l'étalon-or fut suspendu : les billets et dépôts cessèrent d'être échangeables contre de l'or aux guichets des banques états-uniennes. Mais ce n'était alors pas le cas dans la plupart des autres pays (dont la France).

Comment alors régler le solde des balances commerciales ? En admettant qu'à l'extérieur, dans les échanges internationaux, la valeur du dollar serait encore estimée par référence à l'or. Ce qui lui conféra un rôle prépondérant dans les échanges internationaux... jusqu'à ce que, dès le milieu des années 60, le déséquilibre de la balance des paiements états-unienne jette le doute sur la confiance inspirée par cette convertibilité *externe* du dollar, et aboutisse à sa suppression officielle en 1971.

*

«De même il est dit "depuis le 30 janvier 1934, personne ne peut plus détenir d'or", "pas même les banques" alors que, selon la fin du deuxième paragraphe de la colonne 2, les banques conservent toujours de l'or dans leurs coffres.

Peut-être ne s'agit-il pas des banques états-uniennes ?»

Réponse : Je me suis mal exprimée. J'aurais dû dire que personne, pas même les banques, ne peut plus utiliser de l'or en paiement légal. Mais l'or reste un métal précieux. Il ne définit plus la valeur d'aucune monnaie, mais garde sa valeur propre, due tant à ses qualités physiques qu'à son attrait car ce métal a toujours fasciné. C'est ainsi que les banques, toujours fascinées par l'or, en conservent dans leurs coffres, comme leurs clients qui y déposent leurs bijoux, pour profiter du blindage.

*

«Pour terminer, je voudrais revenir à la figure du deuxième article de la série sur la monnaie, celui sur l'effet multiplicateur du crédit qui est paru en janvier. Lorsqu'on en a discuté, vous disiez que l'argent prêté retourne toujours dans une banque. Si l'emprunteur achète un bien, c'est le vendeur de ce bien qui dépose l'argent à la banque. Dans ce cas, je me disais qu'il ne s'agissait pas d'un effet multiplicateur au sens strict car c'est toujours le même argent qui circule mais à des moments différents...»

Réponse : Ce n'est pas *seulement* le même argent qui circule, parce que chaque dépôt dans une banque permet à celle-ci d'ouvrir un *nouveau* crédit. Au premier cran, il y a 1.000 euros, qui continuent à vivre leur vie, *plus* 900 nouveaux qui doivent leur droit d'être *créés* au fait que les 1.000 premiers ont été déposés; puis, au cran suivant, 810 *de plus*, etc, toujours grâce à l'existence du premier dépôt.

...il s'agit sans doute d'un effet multiplicateur par rapport à la production puisque, à la limite, on peut acheter une quantité infinie de biens avec une quantité donnée, et finie, de monnaie. Alors que, dans l'économie distributive, il faudrait une quantité infinie de monnaie pour acheter une quantité infinie de biens, la monnaie émise étant basée sur la production ?»

Réponse : cet *autre* effet multiplicateur résulte bien du fait que la monnaie circule. Effectivement, c'est pour éviter ce déséquilibre entre production et pouvoir d'achat de celle-ci que la monnaie distributive n'est pas circulante, mais détruite quand elle a rempli sa fonction, à savoir, l'achat d'un produit par son consommateur.

S U I T E D E N O T R E É T U D E D E L A M O N N A I E

Après avoir montré que la dématérialisation de la monnaie s'est accompagnée de l'évanouissement de toute garantie, notre étude a évoqué l'effet multiplicateur de crédit qui permet aux banques privées de créer la monnaie légale sous sa forme scripturale, sans que cela corresponde à la moindre création de richesse, et montré que ceci donnait aux banques le pouvoir d'orienter l'économie vers leurs intérêts.

Nous avons essayé de comprendre l'importance du tournant pris en 1980-1985 (qui, en libéralisant les marchés a donné à la finance le pas sur la politique) puis la transformation du rôle du Fonds monétaire international.

Nous avons alors entrepris de réfléchir au sens de certains termes couramment employés, en commençant par celui d'échange, ce que nous poursuivons avec le terme de valeur avant d'aborder les fonctions de la monnaie.

Que cachent certains termes ?

II. LA VALEUR

La valeur est une notion très générale, puisqu'elle peut aller d'un caractère abstrait quand il s'agit d'une valeur morale, celle d'un acte courageux par exemple, ou du talent manifesté par un artiste, jusqu'à une mesure aussi concrète que le prix du kilo de pommes. Il faudrait au moins distinguer la valeur d'usage de la valeur d'échange.

La **valeur d'usage** d'un bien est très personnelle puisqu'elle relève de l'appréciation de celui qui est susceptible d'utiliser ce bien et, comme l'a montré Ricardo¹, chaque homme a «un étalon personnel pour apprécier la valeur de ses jouissances». Celle-ci dépend donc aussi bien de son environnement que de ses moyens personnels, et il en résulte qu'il n'est pas possible d'en définir une mesure générale. Donc l'économie ne prend pas en compte la valeur d'usage.

La conséquence est énorme au plan humain... car lorsque marchands, commerçants et économistes emploient, et c'est courant, le mot valeur, sans préciser, chacun de nous a tendance, instinctivement, à penser à la valeur d'usage pour lui-même.

Alors que c'est toujours de la **valeur d'échange** d'un bien qu'il s'agit en économie. Or depuis que l'échange entre marchandises a disparu, comme on l'a vu précédemment, cette valeur d'échange est devenue, de fait, le prix auquel un objet ou un service peut être vendu. Ainsi quand on entend parler de valeur en économie, il faut traduire par **prix du marché**.

... Et se demander comment ce prix est établi. Car la réalité est fort loin de la théorie classique du marché selon laquelle le prix serait la manifestation d'un équilibre établi en toute connaissance de cause par la confrontation de l'offre et de la demande venant d'agents économiques parfaitement informés. Dans la réalité quotidienne, les prix sont affichés par le vendeur. Il n'y a que très rarement débat et quand un client éventuel tente de faire modifier un prix, on parle de marchandage (et même avec une nuance un peu méprisante pour l'acheteur qui marchandage) et non plus de marché. Ou bien il s'agit du cas particulier des ventes aux enchères. La confrontation entre offre et demande, mais uniquement entre initiés, se produit en permanence sur les marchés des capitaux : à la Bourse des titres mobiliers, ou à celle des matières premières, les cours fluctuent constamment. Mais le comportement des acteurs qui fixent ainsi les cours ressemble à celui des moutons de Panurge : ils cherchent à anticiper sur ce qu'ils appellent la tendance, à seule fin de profiter, en pariant à la hausse ou à la baisse, sur ce que va être, à leur avis, le comportement des autres. De sorte que l'utilité générale, la finalité éthique, la qualité humaine et tous autres aspects sociaux liés à la valeur d'usage sont des considérations qui n'entrent pas dans les préoccupations de ceux qui fixent la "valeur" économique d'une entreprise ou d'un bien.

1. L'Anglais David Ricardo (1772-1823), un des premiers théoriciens de l'économie classique, est à l'origine de la "loi" de la rente foncière, et fut le premier à affirmer que le travail humain est la source de toute valeur.

III. LES FONCTIONS DE LA MONNAIE

Dans quelle mesure peut-on encore admettre ce que tout manuel d'économie énonce comme étant les trois fonctions de la monnaie, à savoir :

1. UNITÉ DE COMPTE OU ÉTALON DE VALEUR.

La première de ces fonctions est d'être une unité de compte parce que la monnaie est interchangeable contre un bien, quel qu'il soit. On dit pour cette raison que la monnaie est un "équivalent général" ce qui amène à ne pas voir l'uniformisation, la perte d'identité que cela implique quand on sait que cette expression un "bien, quel qu'il soit" inclut le temps de travail humain.

En effet, et quel que soit son nom, franc, grain de sel, euro ou unité de valeur ("UV"), l'unité de compte est, par définition, le moyen de tout ramener à une référence commune de valeur. Cela mène à l'absurde car on ne peut pas prétendre mesurer "à la même aune" des biens aussi peu comparables qu'un dessin de Léonard de Vinci et plusieurs tonnes de riz.

Il faudrait, au moins, distinguer ce qui est mesurable, quantifiable, de ce qui ne l'est pas. Une tonne de riz vaut sans doute mille fois plus qu'un seul kilo de ce riz, mais la qualité d'une peinture ou celle d'un logiciel de traitement de texte ne se compare pas à celle d'une pâtisserie. Ces qualités ne sont pas mesurables et il n'est pas possible de les comparer de façon



objective. Même avec des grandeurs de même nature !

Car, par définition, *un étalon doit être universel et invariable*. Comment peut-on affirmer que la monnaie est un étalon de valeur alors que, même quand l'étalon monétaire était défini par une masse d'or, les souverains le dévaluaient ? À plus forte raison, comment l'admettre depuis qu'il n'existe plus du tout de référence réelle et que la valeur d'échange de l'euro, par exemple, varie à chaque instant ? Pour mesurer une richesse, il faut pouvoir la comparer objectivement à une richesse de même nature, universellement définie et invariable. Comme pour mesurer une longueur, il faut un mètre, longueur universellement reconnue toujours la même et pour tout le monde. Imagine-t-on mesurer les longueurs avec un mètre élastique ?

Compte tenu de ce que nous avons rappelé sur la transformation de l'échange, il serait donc plus correct de dire que la première fonction de la monnaie est d'être, non pas un étalon universel de valeur, mais seulement **un moyen de paiement**.

Et si l'on voulait cesser de mélanger l'être et l'avoir, c'est-à-dire distinguer les biens matériels et tout ce qui est impondérable, il faudrait que l'économie cessât de vouloir tout rapporter à la monnaie, mais seulement ce qui est objectivement mesurable.

2. RÉSERVE DE VALEUR.

Cette seconde fonction suppose que la monnaie a une valeur propre, pour pouvoir la garder en réserve. Alors depuis qu'elle a cessé d'en avoir, elle a évidemment cessé du même coup d'en être une réserve...

Pour toutes les personnes qui ne disposent que de faibles revenus, la monnaie ne constitue pas une réserve puisqu'elle est vite et entièrement dépensée ! Quant à celles qui gagnent plus qu'elles ne dépensent, elles s'empressent de "placer" leur argent, précisément pour éviter qu'il ne perde sa valeur...

3. INTERMÉDIAIRE DES ÉCHANGES.

Nous avons vu qu'en perdant toute valeur intrinsèque et toute référence à une richesse réelle et disponible, la monnaie légale a fait disparaître des économies modernes l'échange de biens ou de services. Donc, et contrairement à une expression très courante, nous ne sommes plus, à proprement parler, dans une économie d'échanges. Les manuels d'économie énoncent pour-

tant que la troisième fonction de la monnaie est d'être un intermédiaire des échanges et ils ajoutent que cet instrument d'échange est «*admis partout et par tout le monde, en toutes circonstances [...] dans nos économies monétaires [ce qui suppose] qu'il existe un consensus social et la croyance que l'on peut obtenir à tout moment n'importe quel bien en échange de monnaie²*». Confiance... ou bien obligation puisque l'État impose le cours forcé et le cours légal d'une monnaie nationale sans valeur de référence ?

De ces trois fonctions classiques, on peut donc conclure que seule la première subsiste, mais à condition d'être énoncée en disant que la monnaie est un pouvoir d'achat qui varie constamment.

Mais la monnaie actuelle a, de fait, d'autres fonctions, que les manuels classiques n'énoncent pas :

4. FACTEUR D'ENRICHISSEMENT.

Une autre fonction de la monnaie "moderne" est celle de "fructifier". Prenons un exemple : une banque, ou tout autre institution de crédit, privée en général, ouvre un crédit à un de ses clients, elle offre ainsi au titulaire de ce prêt le moyen de l'échanger sur les marchés financiers contre un capital financier, par exemple contre un titre de propriété en actions ou bien contre des obligations. Ces titres sont susceptibles de lui rapporter un revenu sans qu'il ait lui-même fourni quoi que ce soit, sinon une garantie (hypothèque par exemple) de rembourser le crédit et de payer des intérêts à la banque.

La monnaie de dette actuelle a donc bien la capacité de produire une rente : bref, elle a une fonction d'enrichissement.

Il faut se demander qui fait les frais de cette rente.

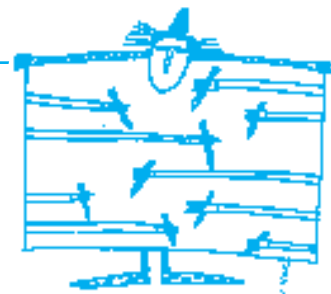
5. FACTEUR D'INÉGALITÉ.

Puisqu'«on ne prête qu'aux riches», cette fonction d'enrichissement ne joue qu'en faveur des (déjà) riches, ceux qui offrent une "garantie", la monnaie de crédit a donc aussi une fonction de renforcement des inégalités.

Concluons que la monnaie capitaliste qui est notre monnaie légale, est :

- pour les faibles revenus, seulement une monnaie de consommation,
- pour les hauts revenus, en plus, un moyen de s'enrichir sans rien fournir.

2. Ces citations sont extraites de l'introduction du livre de D.Plihon, intitulé "La monnaie et ses mécanismes".



Rendement et rentabilité

La note de la rédaction (GR 1026 p.14) faisant suite à la réponse de M. J. Hamon à mon commentaire sur l'énergie éolienne m'a amené à réfléchir sur le "flux tendu" sur lequel je ne me serais jamais attardé sans son aide. Mais avant de l'aborder, je vous fais part de mon incompréhension quant à son argument selon lequel, du fait que le rendement des éoliennes est proportionnel au cube de la vitesse du vent, 80% du territoire métropolitain sont hors énergie éolienne rentable. Ceci mériterait un petit développement (pas trop technique) pour ignorerants que nous sommes*.

par Jean-François Amary

Le rendement s'évalue en pourcentage. On dit qu'un moteur, qu'il soit électrique ou thermique, a un rendement de X% lorsqu'il restitue sous forme de puissance utilisable X% de l'énergie qu'il consomme, le reste étant "perdu" sous forme de chaleur, de bruit, de vibrations,...

Pour un moteur éolien, l'énergie absorbée ne comprend que celle nécessitée pour sa fabrication et sa mise en place, alors que pour les moteurs à énergie fossile, il faut ajouter les combustibles.

Le moteur éolien a donc dès le départ un grand avantage. Son handicap, c'est bien connu, c'est

l'irrégularité de la source d'énergie, d'où la nécessité de stocker l'énergie produite, que l'on consommera pendant les périodes d'accalmie.

Pour un tel moteur dont le coût en combustible est nul, la notion de rendement est différente de celle considérée pour un moteur à combustible fossile. En effet, le "gaspillage" du vent est sans importance. Il s'en perd des mégawatts tous les jours sans conséquence négative pour l'environnement.

En revanche, le gaspillage des énergies fossiles dilapide par définition un bien accumulé au cours des âges, mais de plus, il contribue par exemple au réchauffement de la planète, à cause des résidus de combustion.

Le rendement, bien qu'évalué arithmétiquement, est donc relatif. Il dépend d'un grand nombre de variables, plus ou

* Voici la réponse à cette question :

Le rendement moyen des éoliennes, par rapport à la puissance installée, est fonction du cube de la vitesse moyenne du vent, 40 à 50 mètres au dessus du site d'installation, les pointes de vent étant exclues car les éoliennes se mettent alors en position de sécurité.

Les données météorologiques disponibles, sur lesquelles je me suis basé, suggèrent que moins de 10% du territoire métropolitain permet de produire une électricité éolienne compétitive avec les coûts de production électrique communautaires. Ces données ne peuvent pas tenir compte des accidents de terrain, situés dans l'intérieur des terres, ayant un potentiel éolien notable, d'où ma mention de 20%, pour rester optimiste. La production électrique éolienne doit être qualifiée.

Tant qu'elle est anecdotique, elle ne contribue en rien à l'équilibre énergétique national, son surcoût étant payé par l'utilisateur.

Si cette production devenait notable, elle entrerait dans le marché spot, n'ayant presque aucune valeur lorsque ce marché est excédentaire, mais valant cher lorsque la demande excède l'offre de la production de base. Ce qui précède doit être complété car, d'une part, les caractéristiques physiques de l'électricité éolienne ne correspondent pas aux normes industrielles européennes, ce qui exige un calibrage coûteux en énergie et, d'autre part, le réseau national est conçu pour distribuer de l'énergie, non pour en recevoir, d'où d'autres coûts d'ajustement.

Le plus simple serait que chaque ferme éolienne vende son énergie aux consommateurs locaux hors normes industrielles, en étant compétitive avec l'électricité RTE mais, à ma connaissance, aucun producteur éolien n'envisage de ce faire, car qui achèterait des kWh deux fois plus chers que ceux du réseau ?

J. Hamon

* * *

Il convient d'abord de dissiper toute équivoque entre "rendement" et "rentabilité". Le premier découle de lois physiques immuables. Je suis bien d'accord avec Jacques Hamon, le rendement d'un moteur éolien est proportionnel au cube de la vitesse du vent, ainsi que d'autres variables comme la longueur des ailes principalement, puis aussi leur largeur, le nombre de pales, leur profil etc. On sait exactement à partir de quel diamètre de volée¹, pour telle vitesse de vent, la vitesse en bout de pales atteint la vitesse du son.

moins importantes selon les époques.

La rentabilité d'une entreprise ou de toute activité lucrative est l'aptitude à produire un bénéfice.

Pour ne prendre qu'un exemple, la récupération des vieux métaux ou des cartons peut être très rentable à un moment, et plus du tout à un autre. Concrètement, une association qui ramasse les vieux papiers pour financer telle action d'aide au Tiers Monde peut être amenée à abandonner cette activité quand les cours de la Bourse deviennent défavorables. Parado-

1. En termes de meunerie à vent, la volée désigne les ailes, qu'elles soient à voiles, à planches, à jalousies, ou hybrides.

xalement il est alors plus "rentable" d'abandonner ou de brûler ces déchets, que de les recycler. Ceci dans un système commercial de type capitaliste, bien entendu.

Mais par rapport à la Nature, c'est différent, et il est évidemment capital de recycler au maximum les déchets. Et surtout d'éviter au départ les gaspillages que sont sur le plan précédemment évoqué les prospectus et affiches publicitaires ou nombre de journaux débilés.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, elles peuvent être rentables ou pas selon les éléments de comparaison avec les énergies fossiles, selon le contexte économique, selon les époques et bien d'autres facteurs ensuite.

L'agriculture en France, pour ne prendre qu'un exemple, n'est pas rentable puisque l'État et l'Europe inondent les agriculteurs de subventions.

On ne demande pas à un flic, un magistrat, un éboueur, un instituteur, d'être rentables. Ils rendent des services plus ou moins indispensables à la collectivité. Notre société serait invivable sans eux.

Personne ne s'inquiète de la rentabilité ou non des armées. Il est plus rentable pour un travailleur de travailler dans une usine d'armement que de rester chômeur. Mais le jour où la guerre éclate et que ses "produits" lui retombent sur la figure, l'est-ce encore ?

La chasse est-elle rentable ? Et la cueillette des champignons ? La pratique amateur d'un sport ou de quelque activité culturelle ?

Avant l'industrialisation de notre société, à peu près toutes les terres étaient habitées, travaillées parfois dans des conditions extrêmes. Une vie misérable de labeur, voilà ce qui attendait les malheureux qui avaient la malchance de voir le jour aux fins fonds de la Lozère, de l'Ardèche ou de la Nièvre. Si aujourd'hui la plupart des régions rurales sont désertées par les humains, c'est parce que ceux-ci ont cru pouvoir bénéficier d'une vie plus facile dans les villes, ce qui a été parfois vrai, mais pas toujours. En contrepartie, les terrasses que leurs ancêtres avaient construites ne sont plus entretenues, la végétation sauvage reprend ses droits et l'érosion aussi. Les cours d'eau ne sont plus faucardés, les digues et berges moins bien entretenues et les inondations deviennent plus menaçantes. Les forêts ne sont plus nettoyées et les incendies sont plus dévastateurs dans ces taillis difficilement pénétrables. On prétend qu'il n'est plus rentable d'entretenir le patrimoine architectural qu'on abandonne donc à un triste sort, quitte à le restaurer ensuite à grands frais au gré des lubies d'un politicien bien en cour.

Là où le prétexte de rentabilité devient monstrueux, c'est lorsqu'on crée en son nom de véritables camps d'extermination pour animaux. Certes, il y a des gens qui se refusent d'admettre qu'on puisse se nourrir sans viande et donc sans provoquer de souffrance. Reconnaissons au moins que le bétail élevé en plein air dans les fermes traditionnelles était moins à plaindre que ces martyrs de l'agro-industrie.

En matière d'énergie, on voit l'exploitation de certains gisements devenir rentable du fait de la rareté nouvelle d'autres combustibles dont les réserves s'épuisent.

Je maintiens donc qu'en dehors du seul système mis en œuvre jusqu'à ce jour (qu'on ne me dise pas que le communisme a échoué, il ne s'agissait que d'un capitalisme d'État) les énergies renouvelables sont *rentables* quel qu'en soit leur coût de production, la référence ne devant pas être notre portefeuille, mais l'état de la planète que nous devrions nous sentir en devoir de rendre à nos successeurs.

Je dis bien "rendre" car cette planète, nous n'en sommes qu'usufruitiers, ce que les capitalistes oublient trop volontiers.

À mon humble avis, les énergies renouvelables ne sont intéressantes que dans la mesure où leur production peut être décentralisée, et couplée à d'autres sources comme autrefois certains moulins à vent et à eau. Produire de grandes quantités d'énergie avec des éoliennes géantes, c'est raisonner avec un esprit nucléocrate, et ça ne risque que de mener à des imprudences.

Il est sans doute plus rentable de laisser les habitants du Sahel finir de débroussailler leur pauvre sol que de les aider à tirer parti du soleil omniprésent. À court terme peut-être, mais quand il ne restera plus une brindille à brûler pour faire la popotte ? Les Africains sont débrouillards, ingénieux, adroits, ils savent tirer parti de tous les rebuts de la société occidentale. Ils seraient donc très capables de bricoler des fours solaires ménagers, immédiatement rentables. Encore faudrait-il leur montrer comment procéder. Ceci pourrait être un travail des écolos, qui ne pourrait que crédibiliser leur discours.

Serait-ce rentable ?

* * *

Venons-en au flux tendu. J'ignorais que cette notion pouvait être utilisée dans le domaine de la production d'énergie. Pour moi, il ne s'agissait jusqu'à présent que d'une méthode industrielle, très discutée, de gestion des flux de marchandises. Considérant que le stockage coûtait cher aux entreprises, il a été décidé, pour copier les Japonais si ma mémoire est bonne, de le réduire au minimum. En fait, on a simplement déplacé le problème. Ce ne sont plus les producteurs ni les assembleurs, par exemple, qui stockent, mais les entreprises de transport pompeusement baptisées entreprises de logistique. La preuve, c'est qu'on n'a jamais tant construit de locaux de logistique qu'actuellement. La gestion de tous ces entrepôts s'ajoute aux frais déjà importants des entreprises de transport, si bien que pour rester concurrentielles, elles rognent sur les salaires des chauffeurs, et les contraignent à ne pas respecter les règlements. Le flux tendu a de plus ses inconvénients. On a vu des grèves de transporteurs, chez des équipementiers, voire de douaniers, contraindre des chaînes de montage d'automobiles au chômage technique faute d'approvisionnement.

Les PME et les exploitations agricoles que j'évoquais

ne sont généralement pas soumises au flux tendu. Elles restent donc dans «*le domaine d'application rentable de l'énergie éolienne*».

M. J. Hamon utilise l'expression "flux tendu" au sujet de la production d'énergie parce que dans le système actuel effectivement, l'énergie produite par les centrales hydrauliques, thermiques ou nucléaires, n'est pas stockée et doit être consommée immédiatement ; il met le doigt sur une faille du dispositif centralisateur de production.

Naguère, le meunier à eau ouvrait la vanne de son bief avant d'entreprendre un travail, et le meunier à vent ouvrait les ailes de son moulin en fonction de deux facteurs : d'une part, l'apparition d'un vent suffisant pour être utilisé, d'autre part la présence d'un travail à effectuer. Avant la domestication de l'eau et du vent, on ne faisait pas tourner esclaves et animaux pour ne rien produire ! D'abord, les meules d'un moulin ne doivent jamais tourner sans grain, et surtout, on avait assez de bon sens pour comprendre l'inutilité de produire de l'énergie à vide.

Il serait malhonnête de se retrancher derrière «*le stockage impossible ou trop difficile*» de l'énergie. On sait aujourd'hui produire de l'hydrogène avec l'électricité, et utiliser efficacement en toute sécurité ce gaz. On sait aussi utiliser l'air comprimé dans de très nombreux domaines. On pourrait aussi envisager l'élévation de corps lourds ou d'eau, et restituer cette énergie ensuite en laissant à la gravité le soin de les faire redescendre. C'est le principe des poids de nos horloges qui fonctionnent depuis plusieurs siècles. C'est aussi celui des châteaux d'eau et des usines marémotrices.

Par ailleurs, les batteries d'accumulateurs électriques sont très au point. La production en série de véhicules électriques n'est plus qu'une question de temps (et de volonté aussi quelque part). Il ne faut pas oublier que pendant la dernière guerre mondiale, la coopération de Citroën pour les véhicules et de Fenwick pour la motorisation électrique a conduit à la production d'ambulances baptisées Urbel (pour véhicule Urbain électrique). Paris a aussi été équipé de bennes à ordures ménagères électriques bien plus silencieuses que les thermiques.

On sait donc faire et seuls des critères de "rentabilité" et de "labyrinthe" retardent l'avènement du véhicule électrique.

Le flux-tendu dans le domaine énergétique, conduit à éclairer inutilement des autoroutes en Belgique, à chauffer des bâtiments déserts, à laisser tourner à vide des équipements industriels, bref au gaspillage. La production d'énergie en périodes favorables (vent, soleil, pluies) amène à stocker et conduit plus radicalement à la notion d'économie.



Avant de songer à leur véritable distribution, G-H Brissé se penche sur la REdistribution actuelle des richesses. Il s'aperçoit alors que partout, dans tous les domaines économiques et sociaux, des réformes énormes et fondamentales s'imposent. Mais sont elles possibles dans le système capitaliste ?

L'irrésistible hégémonie du consommateur

Les adaptations nécessaires doivent s'enraciner dans une politique de réformes adéquates, conformes à la définition d'un statut public de la personne, en termes de droits mais aussi de devoirs.

Si nous considérons, entre cent, ces réformes toujours annoncées mais reportées par les gouvernements successifs aux calendes grecques, celle concernant une fiscalité devenue extrêmement pesante, paralysante, donc aberrante, nous concerne tous, en tant que citoyens ou collectivités.

D'exemptions en exonérations successives, l'impôt sur le revenu des ménages ne concerne plus que la moitié des contribuables. Son instauration remonte

au début du XXème siècle, à une époque où les producteurs salariés constituaient les gros bataillons de la population active. Ce n'est plus le cas à présent.

Plus de cinq millions de contribuables soumis à cette imposition sont des agents des services publics, c'est-à-dire l'État et les collectivités territoriales. Imagine-t-on une entreprise privée contraignant ses salariés à lui reverser annuellement, une part des salaires qu'elle lui a versés, avec tous les frais induits, de paperasserie, de recouvrement, de contrôle ? L'État est le premier patron de France. La suppression progressive de l'impôt sur le revenu, tel qu'il est conçu actuellement et qui représente à peine ■ ■ ■

- ■ ■ 18 % des recettes fiscales globales, devrait être envisagée sur la période d'une législature. Les citoyens y gagneraient largement en réduction des frais généraux, en diminution des tracasseries administratives et en augmentation de leur pouvoir d'achat.

Il est curieux d'observer que tous les gouvernements successifs nous annoncent une réduction de l'impôt sur le revenu, ce qui apparaît comme une mesure profondément injuste, en ce sens qu'elle ne concerne qu'une moitié des contribuables soumis à l'impôt, censés être les plus nantis. Ces derniers, du reste, ne sont pas dupes quant au caractère purement démagogique de telles mesures, dès lors qu'ils s'aperçoivent très vite qu'ils sont soumis parallèlement à d'autres majorations (foncier, impôts locaux, CSG, etc.) sans compter une hausse des prix de 8 % (selon le CREDOC) sur dix-huit mois largement consécutive à la mise en place de l'euro.

La taxe à la valeur ajoutée (TVA) concerne par contre tous les individus, de la naissance à la mort, en leur qualité de consommateurs. Elle se situe au centre d'un débat qui l'entache d'injustice au regard de certains analystes. Le plus pauvre y est assujéti au même titre que le possédant. Rien ne s'oppose, toutefois (hormis des directives européennes toujours modifiables) à ce qu'elle soit davantage modulée : taux réduit sur les denrées ou services de première nécessité et de grande consommation, pourcentage accru, à hauteur de 30 à 40 %, sur les produits ou services de demi-luxe ou de luxe - hormis ceux destinés à l'exportation*. En règle générale, il conviendrait d'encourager une taxation minorée en faveur des produits faisant peu appel à l'importation. Ainsi conçue et corrigée, la TVA répondrait mieux à des critères de justice sociale.

Autre particularité de l'aspect aberrant de notre système fiscal: d'un côté, on s'acharne à lutter contre le chômage, à susciter la création d'emplois et, pour ce faire, on met sur les rails de coûteux et très décevants *plans pour l'emploi* avec, à l'appui, des subventions considérables allouées par l'État aux entreprises. Et puis l'on s'aperçoit que le taux de chômage continue à grimper, que les entreprises ne renoncent pas pour autant à délocaliser leurs activités en des lieux plus propices et à procéder à des licenciements massifs...

Favoriser les créations d'emplois doit passer par la préoccupation première de dépenaliser le travail. Et supprimer les charges sociales et fiscales pesant sur les salaires, c'est aussi rendre beaucoup moins attrayant le travail clandestin, sous réserve d'un strict respect des lois sociales en vigueur.

La contribution sociale généralisée (CSG) œuvre dans le sens de la simplification et d'une meilleure justice de répartition, dans la mesure où elle intégrerait in fine la globalité des cotisations sociales, avec toutefois, une exigence de mise en œuvre d'un taux dégressif concernant les bas revenus et les retraités*.

Quant aux impôts locaux, leur assiette mériterait d'être réévaluée en fonction des revenus des ména-

ges, et, par une péréquation inter-communale, dans le cadre des collectivités locales dites de *pays*. Certaines réalisations, qui ne concernent qu'un public restreint, seraient plus judicieusement financées par le biais du secteur associatif, par les usagers eux-mêmes, à l'exclusion de ceux qui ne sont pas concernés.

Enfin, d'autres pistes exigeraient, en matière de fiscalité, une exploration plus affinée : la taxation des bénéfiques des entreprises non-réinvestis dans la production ou la formation, après déduction de la part d'auto-financement; la pollutaxe, frappant plus lourdement les activités polluantes; l'impôt sur l'énergie, concernant les collectivités publiques et privées, incitées de la sorte à réaliser des économies d'énergie...

Mais nous demeurons persuadés que le recouvrement des finances publiques par un prélèvement automatique "à la source" sur les mouvements de fonds bancaires (selon un pourcentage variant de 0,1 à 1% selon leur montant) constituerait le moyen le plus rationnel, le plus juste et le plus valorisant en termes de coûts, d'assurer le financement des collectivités publiques.

POUR UNE REDISTRIBUTION PLUS HARMONIEUSE DES BIENS ET DES SERVICES

Quand la richesse produite est source d'incompressibles gaspillages, que sa juste répartition (y compris à travers la politique fiscale) fait défaut, que les structures ainsi déployées n'engendrent que pénuries, famines, grande pauvreté croissante, surendettement généralisé, inégalités sociales criantes, chômage massif, précarité des revenus et de l'emploi, mendicité sous forme d'indigence, exclusion sociale, l'évidence d'une catastrophe annoncée commande, dans l'urgence, de changer de cap.

Une redistribution plus harmonieuse des biens et des services par le biais du revenu garanti, qui introduit un droit à la subsistance pour tous, constitue à terme, un avantage appréciable pour la collectivité publique : l'État récupère des recettes fiscales accrues avec la TVA ; et l'on peut attendre de ce dispositif un meilleur bien-être de la population tout entière, une diminution sensible des dépenses de santé, de sécurité, de l'usage des drogues et autres stupéfiants.

Quel risque ? — Aucun ! Cette mesure à vocation universelle est à la portée d'un seul État, et personne, ni les établissements bancaires, ni les organisations financières internationales, ni la Commission Européenne, ne pourrait la remettre en cause.

Quant aux gisements d'activités, ils existent bien ; ils ne demandent qu'à se libérer et à s'exprimer. À condition, encore une fois, de dépenaliser "le travail" par une réforme fiscale adéquate.

Un changement social objectif et programmé s'avère indispensable pour résoudre les problèmes

* QDLR
Pourquoi ?

qui se posent à notre société. La "logique" qui préside à l'organisation des marchés financiers a, l'expérience l'a amplement prouvé, un effet éminemment destructeur en termes sociaux et culturels. Et l'on ne peut que constater l'incapacité des États et des collectivités publiques à s'opposer aux forces du marché et à maîtriser les nuisances très négatives qu'elles engendrent. Quant à la croissance prônée comme panacée par la plupart des économistes, elle tend à supprimer beaucoup plus d'emplois qu'elle n'en crée. Une politique de résorption du chômage, de la flexibilité et de la précarité de l'emploi ne peut se réduire au taux de croissance.

La croissance constitue certes l'un des baromètres de la richesse produite. Il est possible de multiplier à l'infini les capacités de production, d'échange, de communication. Mais à quoi sert-il de produire toujours plus si les richesses sont mal réparties ou vouées au gaspillage ? L'objectif d'une entreprise est de produire pour vendre au meilleur prix et en

tirer un bénéfice. Mais qu'advient-il si ce profit s'évade vers la spéculation stérile et improductive, et si la grande masse des consommateurs ne dispose pas d'un pouvoir d'achat suffisant ?

Le XXIème siècle consacra l'hégémonie du consommateur, au sens le plus large, citoyen et le plus noble du terme : consommateurs de biens, de services, de loisirs, de culture, de spiritualité. Nous sommes tous des consommateurs, de la naissance à la mort, alors que les producteurs, en particulier salariés, verront leurs effectifs continuer à fondre comme neige au soleil.

Il convient donc de réorienter les politiques et le syndicalisme militant à l'aune de cette évolution. Il s'avère urgent, pour surmonter l'universelle désespérance, d'assurer à chacun un revenu garanti, un statut et une reconnaissance sociale, pour une activité digne, valorisante et volontairement assumée.

Et pour ce faire, la personne humaine devra être replacée au point sensible du tissu social.

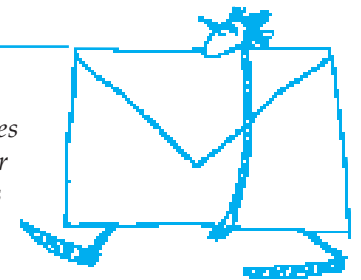
COURRIER DES LECTEURS

J'ai trouvé ce GR 1029 de février particulièrement remarquable. J-P. Mon a bien raison d'écrire que l'on ne va pas pleurer sur le sort de Dassault s'il perd quelques marchés, même si la sacro-sainte croissance doit en souffrir. À ceux, je pense surtout à de nombreux journalistes, qui se réjouissent toujours des bienfaits des ventes d'armes pour la croissance et l'emploi, on pourrait faire la proposition suivante. Un pays A (France, Etats-Unis, Russie...) fabrique des armes puis les vend à un pays B (France, Etats-Unis, Russie, Iran, Irak, Corée, Inde ...). Ensuite l'ONU envoie ses inspecteurs dans le pays B, quel qu'il soit, pour détruire lesdites armes. Il faut donc reprendre au début, ce qui entraîne un cycle de production-destruction, soi-disant bon pour la croissance et donc pour l'emploi, qui ne nécessite pas de déclencher des guerres et ne fait donc pas de victimes innocentes.

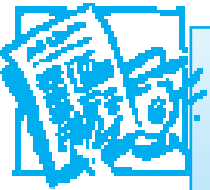
Comme à son habitude, M-L. Duboin excelle à partir de travaux de ses collègues mettant en avant les méfaits du système actuel pour, tout doucement, démontrer au lecteur la pertinence, voire la nécessité, de l'économie distributive. Son article est admirablement complété par celui de R. Poquet qui reprend et développe l'analyse de la contribution d'A. Gorz. Le fait que les entreprises ne vendent plus les marchandises pour leur valeur d'usage, mais pour une valeur symbolique peut, à mon sens, être rapproché du formidable accroissement des dépenses de publicité que M-L Duboin ne manque pas une occasion de déplorer. À titre d'exemple, on peut citer les publicités pour les lessives qui ont depuis bien longtemps cessé de vanter le pouvoir de lavage de leur produit pour mettre en avant leur caractère biodégradable ou leur parfum quand ce n'est pas tout bonnement les prétendues qualités de l'emballage. Un

rapide coup d'oeil sur les innombrables panneaux publicitaires suffit à voir qu'il en est de même pour le lait, les voitures et le reste. Ce processus peut s'expliquer par la substitution de la valeur d'usage par une valeur symbolique. Il est en effet autrement plus difficile de faire acheter à quelqu'un une voiture parce qu'elle est esthétique plutôt que rapide, même si toutes les voitures atteignent maintenant des vitesses supérieures à celles autorisées. De même, il ne doit pas être aisé de convaincre quelqu'un, satisfait de la lessive qu'il utilise, d'en changer sous prétexte de nouveauté. Le matraquage publicitaire s'avère donc nécessaire.

Bravo aussi à M. Paradelle qui ose critiquer Ignacio Ramonet. S'il est en effet courant et facile, lorsqu'on veut mettre en cause le système libéral actuel, de démanteler les arguments des partisans du libéralisme sauvage, il est beaucoup plus rare que quelqu'un ait le courage d'aller débusquer ce qui relève d'une pensée unique dans les écrits ou propos de ceux qui passent pour être des défenseurs de l'altermondialisation. Insister davantage serait paraphraser M. Paradelle mais, à lire la citation d'I. Ramonet, on a l'impression que ce dernier ignore que les fameux acquis sociaux dont il parle ne résultent pas de la générosité de l'État mais des luttes menées par les générations précédentes. La manière de décrire l'évolution de la terre proposée par B. Vaudour-Faguet m'a également beaucoup intéressé. Cette réduction qu'il démontre est en effet un concept que je n'avais encore jamais lu nulle part mais qui est tout à fait justifié et qui gagnerait à être largement diffusé.



C.E., Strasbourg.



L'économie distributive, proposée par J.Duboin, est la conséquence logique des progrès de la science : il s'agit de mettre fin au paradoxe de l'homme inventant une machine pour travailler à sa place... mais qui ne travaille pas pour lui !

EN RÉSUMÉ :

Tout ce qui est utile, matériellement et écologiquement possible, l'est financièrement. Tous les citoyens reçoivent un pouvoir d'achat dont la masse totale correspond aux biens et services disponibles.

Ce "revenu social" est versé en "monnaie de consommation" et permet au consommateur de choisir ses achats. Cette réforme fiscale rend inutile tout impôt.

La production n'est pas dirigée, mais les efforts sont orchestrés en vue d'obtenir le plus grand rendement possible avec le minimum de peine. Le travail humain nécessaire pour assurer tant les services publics que la pérennité de la production (y compris l'entretien de l'équipement, son extension et ses perfectionnements) revêt la forme d'un "service social" accompli par roulement.

Ce système économique ne fait disparaître aucun de nos droits politiques, mais il les complète de droits économiques sans lesquels ils n'ont pas de sens, car **pour vivre libre, il faut avoir de quoi vivre**

SUGGESTIONS DE LECTURES

• **KOU, L'AHURI**

ou **LA MISÈRE DANS L'ABONDANCE.**

Un livre plein d'humour, écrit par Jacques Duboin en 1934, mais d'une telle actualité qu'il a été mis en scène au théâtre belge en 1996.

(prix 9,90 euros franco).

• **LES AFFRANCHIS DE L'AN 2000.**

Écrit par Marie-Louise Duboin sous la forme d'un roman pour expliquer à l'aide d'exemples les mécanismes de l'économie proposée et pour montrer ce qu'elle apporte à la société.

(16,70 euros franco).

• **UN SOCIALISME À VISAGE HUMAIN.**

Texte d'une conférence, rédigé par André Prime.

(3,80 euros franco).

• **ET SI ON CHANGEAIT ?**

Résumé en bande dessinée par J.Vignes-Elie.

(3,80 euros franco).

- quelques anciens numéros contiennent des dossiers toujours actuels, ce sont par exemple N°972 LA FIN DE QUEL TRAVAIL ? N°984 MAIS OÙ VA LE SERVICE PUBLIC ? N°989 RETRAITES : L'INTOX POUR LES FONDS DE PENSION, N°992 L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC).

on peut les commander au journal.

La Grande Relève

Fondé en 1935 par Jacques DUBOIN

Directrice de la publication : Marie-Louise DUBOIN

Rédaction : les abonnés qui le souhaitent, tous bénévoles. Les manuscrits sont choisis par le comité de lecture et ne sont pas retournés.

Graphisme : Anne-Laure WITSCHGER, LASSERPE.

Impression : ARTIS - Diffusion : NMPP

Commission paritaire N°57434 - ISSN : 0398-2076

Adresse postale BP 108 78115 Le Vésinet Cédex

Téléphone seulement les lundi et mardi et de 15 à 18 heures : 01 30 71 58 04

Fax : 01 30 71 93 89

Adresse électronique : grande.releve@wanadoo.fr

Site internet : <http://perso.wanadoo.fr/grande.releve/>



TARIFS D'ABONNEMENT

France (régime intérieur pour la Poste)	21,47 euros.
ou abonnement de soutien (deux exemplaires)	33,89 euros.
DOM	23,45 euros.
TOM	26,20 euros.
Extérieur , suivant les zones de la Poste. Au 1/1/2003 :	
Zone 1 (Belg, All, It, P-B, Luxbg)	26,86 euros.
Zone 2 (Espagne, G-B, Suisse)	26,20 euros.
Zone 3 (Canada, États-Unis)	27,12 euros.
Zone 5 (Amérique du Sud)	28,97 euros.

RÈGLEMENTS :

à l'ordre de **La Grande Relève**
par chèque bancaire

ou par CCP :

N° 13 402 39 M Paris

ou par mandat international :

IBAN = FR 46 30041 00001 13 402 39 M 020 88